

SAS 2 RUE DIEUDONNE COSTES
Société par actions simplifiée au capital de 1 096 707 euros
Siège social : 2 Rue Dieudonné Costes – 31700 BLAGNAC
RCS TOULOUSE 483 500 708

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2025

La société HOLDING FINANCIERE HADHOUM, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, ayant son siège social 3, Impasse Jacques Monod à Muret (31600), immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 850 405 143, représentée par son Président, Monsieur Amine HADHOUM,

propriétaire de la totalité des 50 073 actions de la société 2 RUE DIEUDONNE COSTES, Société par actions simplifiée au capital de 1 096 707 € divisé en 50 073 actions de 21,90 € de nominal chacune (la *Société*),

a pris les décisions suivantes portant sur :

- la nomination d'un nouveau Président ;
- le pouvoir pour l'accomplissement des formalités subséquentes.

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination d'un nouveau Président

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de la société SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC :

La société HOLDING FINANCIERE HADHOUM, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €,
ayant son siège social 3, Impasse Jacques Monod à Muret (31600),
immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 850 405 143,
représentée par son Président, Monsieur Amine HADHOUM,

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

La société HOLDING FINANCIERE HADHOUM ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, étant toutefois précisé qu'elle aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

La société HOLDING FINANCIERE HADHOUM a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs à la présidence, ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, notamment de dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

*
* *

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social. Un exemplaire original signé par l'associé unique sera conservé dans les archives de la Société.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les associés sont convenus de signer électroniquement le présent procès-verbal, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docuSign.com, et déclarent en conséquence que la version électronique du présent procès-verbal :

- constitue l'original du document et est parfaitement valable et opposable entre eux,
- constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé,
- permet de satisfaire aux exigences de durabilité au sens de l'article 1379 du Code civil,
- s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent procès-verbal signé sous forme électronique.

De convention expresse entre les parties, la date de signature des présentes sera réputée être le 5 septembre 2025, nonobstant d'éventuelles signatures électroniques apposées à des dates différentes.

DocuSigned by:
AMINE HADHOUM
6F1934580B694F0...

**La société HOLDING FINANCIERE
HADHOUM**
Représentée Monsieur Amine HADHOUM
Associée unique